

Consentement éclairé

Vaccination contre le COVID-19 pour les jeunes de 12 à 15 ans

Je soussigné(e),

Parent 1 :, né(e) le/...../.....

Parent 2 :, né(e) le/...../.....

et

A compléter **si un seul** des deux parents est présent au moment de la vaccination

Je déclare sur l'honneur que Monsieur, Madame En qualité de parent co-titulaire de l'autorité parentale, a donné son autorisation à la vaccination contre la COVID – 19 de l'enfant désigné ci-dessous.

Tuteur légal de, né(e) le/...../....., ai lu et compris le contenu de la fiche d'information „ Vaccination contre le COVID-19 de tous les jeunes de 12 à 15 ans : pourquoi, quand, qui comment et où ?" envoyée avec l'invitation et consens à la proposition de vaccination de contre le COVID-19 avec le vaccin pédiatrique de Pfizer/BioNTech.

Lieu et date

..... le/...../.....

Signature et numéro de téléphone¹ du tuteur

¹ À indiquer uniquement si vous ne pouvez pas accompagner votre enfant au centre de vaccination.

La vaccination des mineurs nécessite l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale. Ainsi, en présence d'un seul parent au moment de la vaccination, ce dernier s'engage sur l'honneur à ce que le parent co-titulaire de l'autorité parentale ait donné son autorisation. Toute déclaration ou information qui s'avérerait erronée ultérieurement engage sa seule responsabilité. Cependant, pour les mineurs de 12 ans et plus souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19, la vaccination recommandée dont le rapport bénéfice-risque individuel pour le jeune est évaluée favorablement par un professionnel de santé, peut être considérée comme un acte usuel de l'autorité parentale et donc, ne relever de l'autorisation que d'un seul des deux titulaires de l'autorité parentale